

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 10685-2:2016

### **Optique ophtalmique - Catalogue de montures de lunettes et de lunettes de soleil et identification - Partie 2: Informations commerciales (ISO**

Ophthalmic optics - Spectacle frames  
and sunglasses electronic catalogue and  
identification - Part 2: Commercial  
information (ISO 10685-2:2016, Corrected

Augenoptik - Elektronischer Katalog und  
Warenbezeichnung für Brillenfassungen  
und Sonnenbrillen - Teil 2:  
Kaufmännische Daten (ISO 10685-2:2016)

03/2016



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 10685-2:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 10685-2:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 10685-2:2016

**NORME EUROPÉENNE** **EN ISO 10685-2**  
**EUROPÄISCHE NORM**  
**EUROPEAN STANDARD**

Mars 2016

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 10685-2:2012

Version Française

**Optique ophtalmique - Catalogue de montures de lunettes  
et de lunettes de soleil et identification - Partie 2:  
Informations commerciales (ISO 10685-2:2016, Version  
corrigée 2016-05-15)**

Augenoptik - Elektronischer Katalog und  
Warenbezeichnung für Brillenfassungen und  
Sonnenbrillen - Teil 2: Kaufmännische Daten (ISO  
10685-2:2016, korrigierte Fassung 2016-05-15)

Ophthalmic optics - Spectacle frames and sunglasses  
electronic catalogue and identification - Part 2:  
Commercial information (ISO 10685-2:2016, Corrected  
version 2016-05-15)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 23 janvier 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 2**

ILNAS-EN ISO 10685-2:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 10685-2:2016) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 172 "Optique et photonique" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 170 "Optique ophtalmique", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace l'EN ISO 10685-2:2012.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 10685-2:2016, Version corrigée 2016-05-15 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 10685-2:2016 sans aucune modification.

Deuxième édition  
2016-03-01

Version corrigée  
2016-05-15

---

---

# **Optique ophtalmique — Catalogue de montures de lunettes et de lunettes de soleil et identification —**

## **Partie 2: Informations commerciales**

*Ophthalmic optics — Spectacle frames and sunglasses electronic  
catalogue and identification —*

*Part 2: Commercial information*



Numéro de référence  
ISO 10685-2:2016(F)

© ISO 2016

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Symboles (et abréviations)</b> .....	<b>1</b>
<b>5</b> <b>Informations commerciales</b> .....	<b>1</b>
5.1 <b>Identification</b> .....	<b>1</b>
5.2 <b>Données commerciales du catalogue de montures</b> .....	<b>1</b>
<b>Annexe A (normative) Description des champs</b> .....	<b>4</b>
<b>Annexe B (informative) Schéma de catalogue électronique de montures (section commerciale)</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe C (informative) Modèle de fichier XML de catalogue électronique de montures (section commerciale)</b> .....	<b>8</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>15</b>